

## L'INFIRMERIE

L'infirmerie est ouverte de 8h30 à 17h30 tous les jours sauf le mercredi et sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

C'est un lieu d'accueil, d'écoute, de consultation, de renseignements, et de premiers soins où sont accueillis les élèves mais aussi les personnels pour un motif d'ordre physique, psychologique, et/ou relationnel.

L'infirmière, Mme CLAVIER travaille en partenariat avec le médecin scolaire (le Docteur BONNO-JOUVIN) ainsi qu'avec l'ensemble de la communauté éducative et ce, dans le respect du secret médical.

Elle participe à la mise en place ou au renouvellement des Projets d'Accueil Individualisés (P.A.I) pour les élèves atteints de problèmes de santé et nécessitant la prise de traitement médical sur le temps scolaire.

A la demande de la famille, un PAI peut être établi par le médecin scolaire en lien avec le médecin traitant et la famille.

**En aucun cas l'élève ne devra avoir sur lui des médicaments (sauf cas particulier de l'asthme expliqué plus loin).**

Tout traitement médical, même ponctuel devra être transmis à l'infirmière avec l'ordonnance et une autorisation écrite des parents.

### CAS PARTICULIER DE L'ASTHME :

Une fiche doit être remplie par le médecin traitant de l'élève afin de lui permettre de garder son inhalateur sur lui et de l'utiliser en cas de crise. Un inhalateur "de secours" devra être disponible à l'infirmerie en cas de perte ou d'oubli.

L'élève doit arriver au collège en état de suivre les cours ; les maladies ou accidents survenus hors temps scolaire doivent avoir été pris en charge par la famille avant tout retour au collège, l'infirmière ne pouvant absolument pas se substituer à une consultation médicale.

Les passages à l'infirmierie se feront en priorité aux récréations, lors de la pause méridienne ou aux intercours (sauf urgence véritable : saignements de nez ou de plaies, brûlures, malaise, perte de connaissance, vomissements, traumatismes bras, jambes, tête, élève bénéficiant d'un PAI, rendez-vous pris à l'avance avec l'infirmière...) car pendant les cours, l'infirmière effectue :

- \* les Dépistages Infirmiers obligatoires pour TOUS les élèves de 6ème,
- \* le suivi des élèves à besoins particuliers,
- \* les examens à la demande de l'équipe éducative,
- \* l'éducation à la santé
- \* des entretiens avec des élèves ou des familles...

### EN CAS D'ABSENCE DE L'INFIRMIÈRE :

Le personnel de la vie scolaire accueillera les élèves dans l'incapacité de suivre les cours, et préviendra leur famille pour organiser leur prise en charge.

En cas d'urgence, le personnel de la vie scolaire suivra le protocole d'urgence et se fera "conseiller" sur la conduite à tenir en appelant le

15.

### Pour info :

Depuis l'année dernière, une épidémie de rougeole sévit sur la région Nouvelle Aquitaine. Même s'il ne fait pas partie des vaccins obligatoire, nous vous recommandons de faire vérifier l'état vaccinal de votre enfant par votre médecin.